



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E196779

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/04/2022

Forme juridique : SAS

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 913 187 423 00011

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 8808668

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.220083

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.220083

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/07/2023

Raison sociale : LOUKTA

20 RUE DE L'ALLEE  
26400 AOUSTE-SUR-SYE

Téléphone : 04 82 32 94 82

Portable : 07 56 27 95 25

Site Internet :

E-mail : contact@loukta.fr

Responsabilité légale :

BONNET NICOLAS FRANCK DIRECTEUR GÉNÉRAL / LEONARD JOSEPH DIRECTEUR GÉNÉRAL / PASQUIER MATTHIEU PIERRE OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	03/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/10/2022
o Fenêtres de toit	05/10/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/10/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	05/10/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/10/2022
o Isolation des combles perdus	05/10/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.